

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Natriumcyanid zur Analyse

 N° CAS:
 143-33-9

 N° Index:
 006-007-00-5

 N° CE:
 205-599-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou

des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie,

d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés

acceptés)

Information supplémentaire

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la sub stance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'artic le 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H300 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 2 de 13

Pictogrammes:





Mentions de danger

H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: NaCN
Poids moléculaire: 49,01 g/mol

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Substance				
	N° CE	Nº Index		Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)					
143-33-9	sodium cyanide	sodium cyanide				
	205-599-4	006-007-00-5				
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H310 H330 H300 H400 H410 EUH032					

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité				
	Limites de conc	oncentrations spécifiques, facteurs M et ETA					
143-33-9	205-599-4	sodium cyanide	100 %				
	I'	ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou inhalation: CL50 = 63 ppm (gaz); dermique: DL50 = ca. 11,28 mg/kg; par voie 5,09 mg/kg					

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 3 de 13

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Appeler immédiatement un médecin.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

de l'eau si nécessaire avec du charbon actif

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles respiratoires

Troubles du rythme cardiaque

Collapsus circulatoire

Dyspnée

État inconscient

Irritant

Vertiges

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Excitation

Spasmes

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidote:

Dimethylaminophenol

Cobalt-EDTA

Sodium thiosulfate

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Eau

Dioxyde de carbone (CO2).

Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 4 de 13

Éviter tout contact avec l'eau.

En cas de contact avec l'eau: Formation de: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiquement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter tout contact avec l'eau.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 5 de 13

En cas de contact avec l'eau: Formation de: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les poussières. Éviter la formation de poussière.

Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Matériel inadéquat pour récipients/installations:

Métal

Métal léger

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
143-33-9	Sodium (cyanure de) exprimé en cyanure	-	1		VME (8 h)	
		-	5		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
143-33-9	sodium cyanide						
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	0,72 mg/m³			
Salarié DNEL,	Salarié DNEL, aigu		systémique	9,4 mg/m³			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	' '	0,102 mg/kg p.c./jour			
Salarié DNEL, aigu		dermique		3,03 mg/kg p.c./jour			



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environ	Valeur	
143-33-9	sodium cyanide	
Eau douce		0,001 mg/l
Eau douce (re	0,0032 mg/l	
Eau de mer	0,0002 mg/l	
Sédiment d'ea	0,004 mg/kg	
Sédiment mar	0,0008 mg/kg	
Micro-organis	0,05 mg/l	
Sol	0,007 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Vêtement de protection

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 7 de 13

nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: B-(P3) L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection

respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement

documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide Couleur: blanc

Odeur: comme: Amandes amères Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: 563 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 1496 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable Limite inférieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Point d'éclair: non applicable Température d'auto-inflammation: Aucune donnée disponible Température de décomposition: >1500 °C pH-Valeur (à 20 °C): 11,7 (100 g/l) Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité: 370 g/L

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

La vitesse de dissolution:

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

Log Pow: -0,25

La stabilité de la dispersion:

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité (à 20 °C):

1,6 g/cm³

Densité relative:

Densité apparente:

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

750-900 kg/m³

non déterminé

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes
Aucune donnée disponible



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 8 de 13

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

Teneur en corps solides:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

non déterminé

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Humidité

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Comburant

Permanganates, par exemple, permanganate de potassium

Peroxydes

Eau

Dioxyde de carbone (CO2)

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Mg, NO2, NO3

10.4. Conditions à éviter

Humidité

Éviter tout contact avec l'eau.

En cas de contact avec l'eau: Formation de: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

10.5. Matières incompatibles

Aluminium

Métal

Zinc

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Mortel par contact cutané.

Mortel en cas d'ingestion.

Mortel par inhalation.

irritations des muqueuses



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 9 de 13

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
143-33-9	sodium cyanide							
	orale	DL50 mg/kg	5,09	Rat	In: Clinical and Experimental Toxicology	Groups of animals were exposed to variou		
	cutanée	DL50 mg/kg	ca. 11,28	Lapin	J Toxicol – Cut and Ocular Toxicol 13:24	Animals were exposed to a solution of cy		
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l					
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,05 mg/l					
	inhalation (1 h) gaz	CL50	63 ppm	Rat	Study report (1981)	OECD Guideline 403		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Organes concernés: glande thyroïde

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Troubles respiratoires

Troubles du rythme cardiaque

Collapsus circulatoire

Dyspnée

État inconscient

Irritant

Vertiges

Troubles gastro-intestinaux



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 10 de 13

Vomissement Excitation Spasmes

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
143-33-9	sodium cyanide							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,1038	96 h	Gasterosteus aculeatus	Study report (2005)	other: ASTM E729-96. Standard Guide for	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,116	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Journal of Hazardous Materials 197 (2011	ISO 8692	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,21638	48 h	other aquatic crustacea: Acartia tonsa	Study report (2006)	other: ASTM E 729-96: Standard Guide for	
	Toxicité pour les algues	NOEC	0,1 mg/l	10 d	Chlamydomonas sp.	Bulletin 106. Virginia Water resources R	Bartsch, A.F. 1971. Algal Assay Procedur	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50	2,3 mg/l)	0,5 h	activated sludge, domestic	Acta hydrochim. hydrobiol. 20, 3 (1992)	EU Method C.11	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
143-33-9	sodium cyanide	ca0,25

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
143-33-9	sodium cyanide	3,162		United States Enviro

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter tout contact avec l'eau.

En cas de contact avec l'eau: Formation de: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 11 de 13

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1689
<u>d'identification:</u>	
14.2. Désignation officielle de	CYANURE DE SODIUM
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	6.1
<u>transport:</u>	
14.4. Groupe d'emballage:	I
Étiquettes:	6.1
Code de classement:	T5
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E5
Catégorie de transport:	1
Nº danger:	66
Code de restriction concernant les	C/E
tunnels:	
Transport fluvial (ADN)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1689
<u>d'identification:</u>	
14.2. Désignation officielle de	CYANURE DE SODIUM
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	6.1
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	1
Étiquettes:	6.1
Code de classement:	T5
Dispositions spéciales:	802
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E5
Transport maritime (IMDG)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1689
d'identification:	
14.2. Désignation officielle de	SODIUM CYANIDE, SOLID
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	6.1
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	1
Étiquettes:	6.1
•	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 12 de 13

Marine pollutant:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

E5

EmS:

F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1689

d'identification:

14.2. Désignation officielle de SODIUM CYANIDE, SOLID

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IÉtiquettes:6.1Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):ForbiddenPassenger LQ:ForbiddenQuantité exceptée:E5

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 666
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 673
IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: sodium cyanide

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive H1 TOXICITÉ AIGUË

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: E1

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,12.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Natriumcyanid zur Analyse

Date de révision: 11.09.2023 Code du produit: 25253 Page 13 de 13

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% Acute Tox: Toxicité aiguë

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.